

Plus qu'une simple carte de médecin



Les médecins suisses ont pour la plupart déjà commandé et/ou reçu leur «carte de professionnel de santé» (HPC FMH), qui remplace l'ancienne carte jaune de médecin, mais qui est aussi dotée d'une puce (un chip!), qui permettra cette fois une validation de notre identité aussi sur internet. On aborde là un champ nouveau

que les médecins n'ont pas encore intégré dans leurs habitudes, mais qui va devenir indispensable pour accéder à toutes sortes de domaines ou d'applications: par exemple la possibilité de se faire reconnaître avec certitude comme étant bien le signataire et le porteur d'un titre officiel de médecin, ou de communiquer ou consulter des données sensibles, comme celles couvertes par le secret médical. Pour le moment, l'essentiel des communications se fait par courrier ou par fax, mais de plus en plus la simplicité des communications par internet nous poussera à changer d'habitudes. Des projets cantonaux nous soutiendront aussi dans ces avancées: Genève par exemple est en train de développer une communication privilégiée entre médecins privés et hôpitaux via le réseau eToile.

nique des médecins ne soit pas gérée par d'autres acteurs de la santé, comme les assurances ou l'OFSP. La responsabilité de la FMH est une garantie à la fois d'indépendance et de qualité; le résultat est une carte à un prix quand même largement

La carte de professionnel de santé est dotée d'un chip, qui permet une validation d'identité aussi sur internet

concurrentiel. Ce sera à chacun, chacune d'entre nous maintenant de voir s'il entend reprendre cette idée d'autonomie défendue par nos représentants de la Chambre médicale, en utilisant sa propre carte de médecin de la FMH.

Dans les mois qui viennent, sûrement, nous serons soumis à d'autres tentations venant de différents acteurs du marché de la santé, qui proposeront des cartes ou des identifiants apparemment plus simples ou meilleur marché, et ce sera alors à nous de défendre le rôle des associations professionnelles comme garantes de notre certification professionnelle et de maintenir l'exigence que l'identifiant commun à tous les médecins en Suisse soit bien la HPC.

Le projet de la HPC, c'est bien pour que l'identification des médecins ne soit pas gérée par d'autres acteurs de la santé, comme les assurances ou l'OFSP. La responsabilité de la FMH est une garantie à la fois d'indépendance et de qualité

L'identification des patients se mettra éventuellement en place via la carte d'assuré, dotée elle aussi d'un chip. Les citoyens qui le souhaitent pourront commander une autre carte avec chip, dans le cadre du projet SuisseID pour lequel la confédération a débloqué des fonds spéciaux de crise. Mais d'autres identifiants vont encore se développer, proposés par exemple par les banques, et nous allons devoir gérer ainsi plusieurs clés d'accès, qui formeront un trousseau de clés plutôt encombrant... A moins que...

Ce sera à chacun de choisir quelle clé il compte utiliser ou acheter, car les chips sur les cartes sont dotés d'un ou plusieurs certificats à validité limitée, dont certains vont entraîner des frais annuels. Pour le moment, concernant la HPC de la FMH, ces frais sont intégrés dans la cotisation annuelle.

Si la Chambre Médicale a décidé de développer le projet HPC en 2006, c'était bien pour que l'identification électro-

Certains assureurs d'ailleurs tentent toujours de nous concurrencer en compliquant la compatibilité avec leur carte d'assuré (voir un prochain article de Judith Wagner et Hanspeter Kuhn, dans le BMS du 3 mars prochain). C'est seulement avec la mobilisation de tous que la HPC deviendra la clé d'entrée pour toutes les applications du marché de la santé en Suisse et que nous n'aurons pas besoin d'avoir en poche un trousseau de clés toujours plus volumineux.

*Monique Gauthey, médecin spécialiste,
Membre du Comité central de la FMH,
Responsable du domaine eHealth*